seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Service du budget

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 15 décembre 2016

OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017.

Mesdames, messieurs,

Le projet de budget pour 2017 que j'ai l'honneur de vous présenter s'inscrit pleinement dans le cadre des grandes orientations décidées pour la présente mandature par la majorité départementale, au bénéfice des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Ce budget affiche, sans recourir au levier fiscal, un effort d'investissement soutenu, rendu possible malgré un net ralentissement des recettes générales par la poursuite des efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années.

L'augmentation des dépenses d'investissement rend possible la réalisation des grands projets d'avenir pour notre territoire

Le volume des crédits de paiement d'investissement du budget principal atteint 230 millions d'euros en 2017, hors remboursement de la dette, en progression de près de 4 % par rapport au BP 2016 (221 millions d'euros). Les crédits d'investissement s'établissent à un niveau inégalé et qui n'a été dépassé qu'en 2014, année de plein déploiement du premier plan exceptionnel d'investissement dans les collèges. Cet accent mis sur l'investissement en Seine-Saint-Denis est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, l'investissement des collectivités locales diminue de près de 10 % à l'échelle nationale.

Ces dépenses consacre la priorité donnée aux investissements et mettent œuvre les grands plans décidés pour les prochaines années :

- La poursuite du Plan exceptionnel d'investissement et la montée en charge du Plan Ambition collèges, qui prévoit notamment la rénovation et la modernisation de 80 collèges et un programme de 15 constructions neuves ou reconstructions totales. Le montant des crédits de paiement au titre de l'exercice 2017 consacré à l'éducation est de 100 millions d'euros ;

- Le Plan petite enfance et parentalité pour un montant de 10 millions d'euros en 2017, qui concernent des travaux liés à la création de 3500 nouvelles places sur l'ensemble du plan et à l'amélioration de l'accueil, mais aussi les subventions versées, en particulier pour le financement de projets innovants dans le cadre d'un appel à projets en lien avec la Caisse d'allocations familiales ;

- La poursuite du plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES), la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), la création du Pôle sport et handicap ainsi que le soutien à la construction et à la rénovation de piscines, soit un budget de 7 millions d'euros consacré aux pratiques sportives, auquel s'ajoute la création d'une autorisation de programme de 40 millions d'euros au titre du plan piscines ;

- Le plan « mobilités durables » représente 10 millions d'euros sur l'exercice 2017, décliné en trois grands axes : l'accompagnement des projets structurants du territoire, le développement des mobilités douces et durables et, enfin, la modernisation du réseau et le renforcement de sa sécurité. A cela s'ajoute la poursuite de notre soutien aux opérations de transports, et notamment le prolongement de la ligne 11, le prolongement du T1 à l'Est , et la création d'un TCSP de type bus à haut niveau de service « Tzen 3 », au développement et à la requalification de la voirie départementale. Au total, les crédits consacrés à la mobilité et aux transports s'élèvent à plus de 66 millions d'euros ;

- Le plan « A vos parcs », voté par le Conseil départemental le 29 septembre dernier, a pour objectifs d'accroître la renommée et la fréquentation dans nos parcs sans rien céder sur la qualité environnementale et dans le cadre d'une gouvernance partagée. Le budget 2017 correspondant est de 10 millions d'euros, qui comprennent une provision de 0,6 million d'euros pour le parc de la Poudrerie : la convention liant le Département, l'État et la Région pour la gestion du parc expire le 31 décembre 2016 et les discussions avec les différents acteurs se poursuivent.

Le budget 2017 intègre également l'inscription d'une autorisation de programme de plus de 67 millions d'euros, correspondant à l'engagement de la collectivité pour le financement d'équipements et d'infrastructures liés à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Les crédits d'investissement du budget annexe d'assainissement s'élèvent à 53 millions d'euros pour 2017 (hors remboursement de la dette), en progression de près de 24 % par rapport au BP 2016 (43 millions d'euros). Ils concernent principalement :

- les actions relatives à la gestion du réseau d'assainissement et des écoulements pour 37 millions d'euros, en forte progression en 2017, et en particulier la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens, notamment dans le cadre du développement des réseaux de transports (Tzen 3, lignes 11 et 16 de métro et T1) ;

- les actions relatives au patrimoine d'assainissement pour près de 15 millions d'euros, notamment les travaux de construction des bassins prioritaires (bassin du Rouailler et bassin de Montreuil).

Les recettes générales stagnent malgré les fonds exceptionnels obtenus de l'Etat

Le montant des recettes générales s'élève à 1 742 millions d'euros, en progression de 0,34 % (+ 6 millions d'euros) par rapport à 2016 (1 736 millions d'euros).

Cette progression est rendue possible par le montant de la part du fonds de soutien exceptionnel que doit percevoir le Département de la Seine-Saint-Denis. En effet, le fonds de soutien exceptionnel, initialement doté de 50 millions d'euros en 2016, sera porté en loi de finances rectificative pour 2016 à 200 millions d'euros. Il devrait donc bénéficier significativement au Département de la Seine-Saint-Denis.

Sans l'attribution au titre de ce fonds, les recettes générales (1 722 millions d'euros) diminueraient en 2017 de 0,8 % par rapport à 2016.

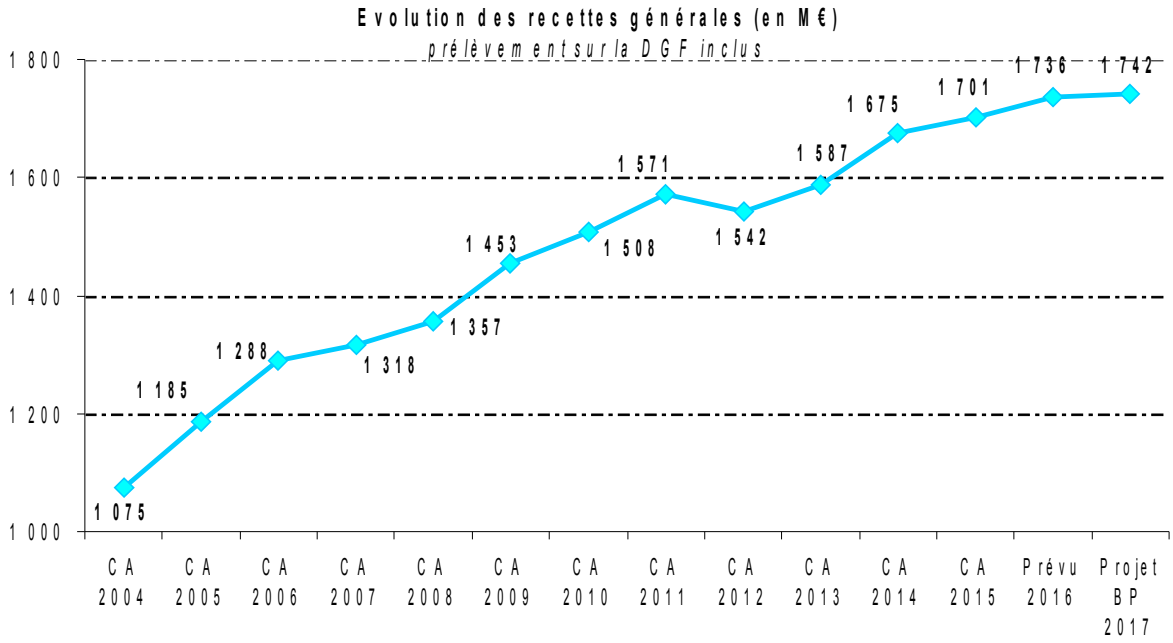

Les autres recettes en progression :

- les droits de mutation à titre onéreux progressent de 10 millions d'euros (195 millions d'euros) par rapport à 2016, compte tenu du rythme actuel des encaissements constatés pour cette recette ;

- l'élargissement du FCTVA aux dépenses de fonctionnement liées à l'entretien et aux réparations des bâtiments publics, décidé en loi de finances pour 2016, trouvera sa traduction concrète en 2017 puisque cette mesure pourrait rapporter 1,5 million d'euros.

Cependant, ces augmentations de recettes ne feront que compenser partiellement des diminutions anticipées et notamment :

- La participation de la Seine-Saint-Denis au redressement des comptes publics, qui devrait se traduire par un nouveau prélèvement de 22,3 millions d'euros sur sa DGF en 2017, comme en 2015 et 2016. Le Département aura donc perdu près de 80 millions d'euros de DGF depuis 2013 ;

- Le produit versé à la Seine-Saint-Denis au titre du fonds de solidarité des Départements en 2016, reconduit en 2017, a diminué de 6 millions d'euros par rapport à 2015. Cela s'explique par la baisse de l'enveloppe de ce fonds (de 537 millions d'euros en 2015 à 423 millions d'euros en 2016), elle-même issue du mécanisme de plafonnement régissant les deux dispositifs nationaux de péréquation

fondés sur les DMTO.

Par ailleurs, des points de forte vigilance persistent sur ces recettes générales et le département est mobilisé, notamment dans le cadre du PLF 2017 mais aussi du PLFR, pour ne pas en subir les conséquences :

- Le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : nonobstant le transfert de 25 % à la Région, remplacés par une dotation régionale figée privant le Département de l'éventuel dynamisme de cette taxe, une baisse de 1,2 % du rendement de cette taxe est annoncée par les services fiscaux. Cela entraînerait une diminution de 4,7 millions d'euros de la recette par rapport à la prévision initiale ;

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de transfert de compensation de la fiscalité directe locale (CEFDL) : à l'occasion de la loi de finances pour 2017, ces dotations, créées en 2010 lors de la réforme de la fiscalité directe locale, sont intégrées dans la liste des variables d'ajustement de « l'enveloppe normée ». Au stade actuel de la discussion du projet de loi de finances pour 2017, le Département perdrait 5,9 millions d'euros par rapport à 2016.

Notre trajectoire de maîtrise de l'endettement est poursuivie en 2017

Le désendettement opéré en 2016 se répercute sur l'encours de la dette départementale : pour la première fois depuis de nombreuses années, l'encours de la dette du budget principal au 1er janvier 2017 s'élèvera à 1 237 millions d'euros, en diminution par rapport à l'encours de la dette au 1er janvier 2016 (1 239 millions d'euros).

Cependant, le Département de la Seine-Saint-Denis demeure parmi les Départements les plus endettés de France en valeur absolue et par habitant. Afin de garantir nos capacités à investir, il convient donc à la fois de poursuivre cette maîtrise de l'endettement mais également d'augmenter notre épargne brute.

La faiblesse de la progression des recettes générales ne permet pas en 2017 d'augmenter suffisamment l'autofinancement. L'emprunt d'équilibre du BP 2017 devrait donc se situer à 103,7 millions d'eurosqui seront mobilisés auprès de financeurs publics et parapublics. Même dans le contexte actuel de taux bas, ces financeurs proposent des conditions de prêts particulièrement avantageuses et partagent avec le Département un engagement fort pour le développement territorial.

L'autofinancement est renforcé par les efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement

Le taux d'épargne, qui permet de mesurer la capacité d'une collectivité à autofinancer son investissement, augmente régulièrement depuis 2012 : il est passé de 2,6 % à 5,8 % au BP 2017. Cette progression est la conséquence directe de nos efforts constants pour améliorer la situation financière.

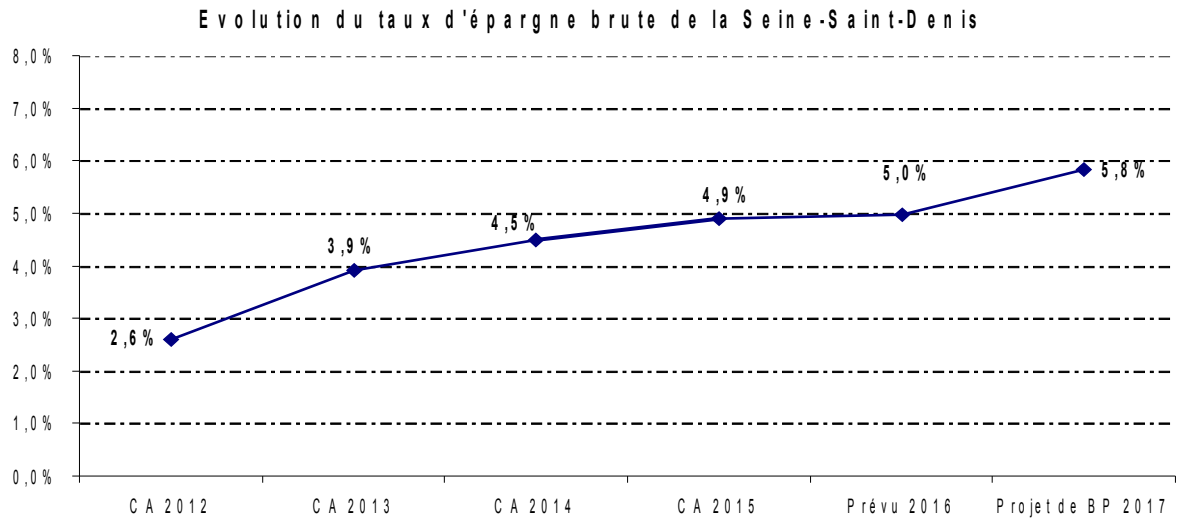

Le projet de BP pour 2017 prévoit une épargne brute du budget principal (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) de 112,2 millions d'euros (contre 97,6 millions d'euros en 2016) et permet de dégager une épargne nette (épargne brute – remboursement en capital de la dette) de 38 millions d'euros pour le financement de nos investissement d'avenir.

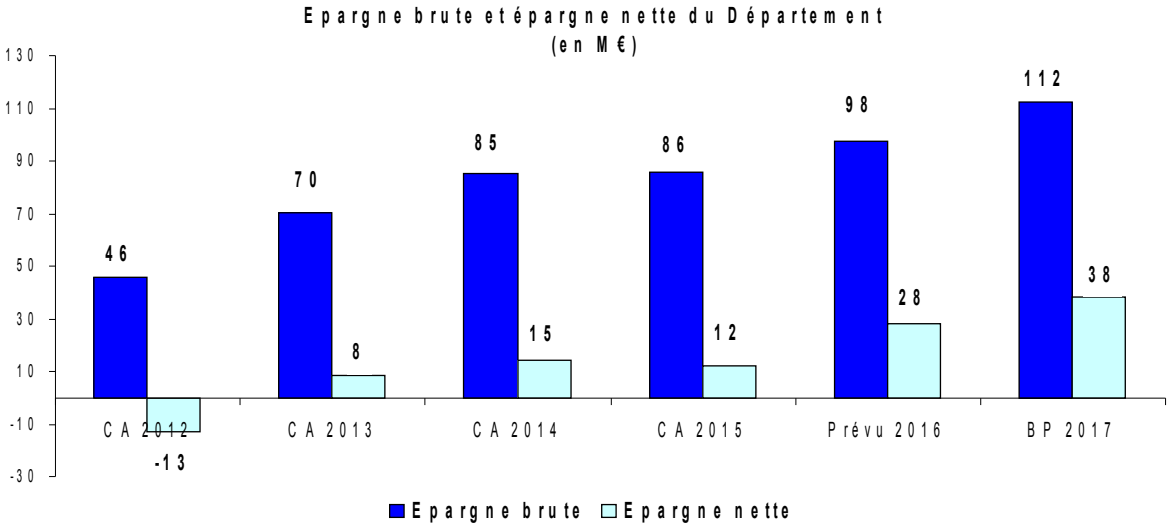

Si l'optimisation des dépenses de fonctionnement doit être poursuivie, l'exigence d'une juste compensation des AIS reste toujours aussi forte

La maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure un engagement fort et constant depuis de nombreuses années. A titre d'illustration, ces efforts de gestion ont permis une réduction de plus de 17 millions d'euros des charges à caractère général entre 2008 et 2017 (soit - 10,2 %) en dépit de l'inflation.

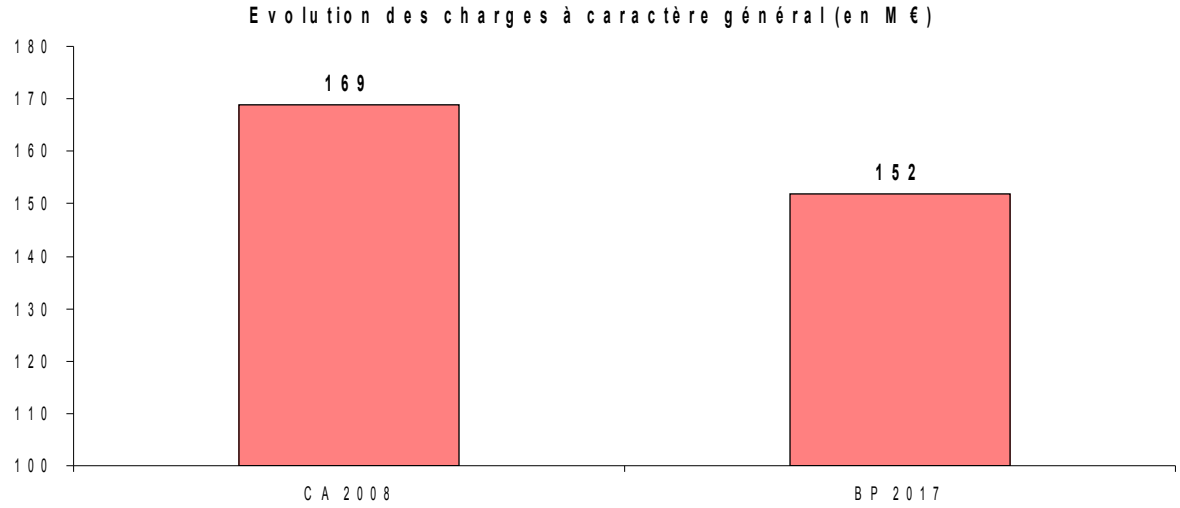

Les dépenses sectorielles de fonctionnement (incluant les rémunérations et charges) sont en baisse de 0,1 % par rapport aux dépenses prévues en 2016, **tout en assurant un niveau de financement de l'allocation RSA identique à celui prévu en 2016**.

Cette reconduction du montant de l'allocation RSA s'appuie sur la stabilisation du nombre d'allocataires observés au cours du second semestre 2016 et sur les prévisions économiques partagées.

De plus, alors que les dépenses liées à l'allocation RSA ont connu une croissance de 112 % entre 2004 et 2015, les recettes transférées pour son financement n'ont augmenté que de 15 %. En conséquence, le reste à charge cumulé de 2004 à 2015 atteint désormais 926 millions d'euros. Le reste à charge de la Seine-Saint-Denis pour l'allocation RSA s'est élevé en 2015 à 122 euros par habitant, de loin le plus élevé de France métropolitaine.

C'est la raison pour laquelle il ne faut pas s'accommoder de l'échec des négociations menées par l'ADF et il est nécessaire, plus que jamais, de poursuivre nos actions pour une plus juste compensation au titre de toutes les allocations individuelles de solidarité.

* * * *

Je vous propose donc d'adopter un budget primitif qui s'élève tous budgets confondus à **2 373,873 millions d'euros**, dont 2 256,884 millions d'euros pour le budget principal et 116,989 millions d'euros pour le budget annexe d'assainissement.

Les grandes priorités de politiques publiques portées par ce budget 2017 sont les suivantes :

- La poursuite de notre effort considérable pour les investissements d'avenir :
- la montée en charge du Plan ambition collège ;
- la réalisation du Plan petite enfance et parentalité ;
- la poursuite des différents subventionnements en faveur de la rénovation des équipements sportifs des communes et intercommunalités (Plan piscines, SCOTES, PRES) ;
- le lancement du Plan « A vos Parcs » ;
- la mise en œuvre du Plan mobilités durables et la poursuite des travaux liés aux infrastructures de transport (métros, tramways) ;

- Le renforcement de l'action départementale en faveur de l'emploi et de l'insertion

économique et sociale. En 2017, le Département va donner une réalité au projet de « l'emploi au service de l'insertion durable ». La réalisation des actions portées dans les chartes « Seine-Saint-Denis Égalité » sera poursuivie, en priorisant les publics allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi et les jeunes en insertion.
Le Département s'est engagé depuis de nombreuses années en soutien au secteur de l'Économie sociale et solidaire. A l'avenir, les efforts porteront particulièrement sur les filières numériques et liées à la transition écologique. Afin de multiplier les opportunités de qualification sur ces métiers, l'ensemble du réseau de partenaires du Département sera mobilisé pour assurer la promotion du territoire à travers le déploiement du label « In Seine-Saint-Denis » ;

- Dans le domaine de l'autonomie, le Plan « défi handicap », voté le 20 octobre 2016, va permettre d'augmenter l'offre d'accueil et de services en direction des personnes handicapées ainsi que le déploiement d'un dispositif de « réponse accompagnée pour tous » en vue de proposer un accompagnement adapté aux personnes handicapées ;

- En matière de sport, le plan d'accompagnement de la candidature Paris-Seine-Saint-Denis aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 prendra tout son sens en 2017, année du choix du site par les instances olympiques ;

- Un effort important du Département sera fait en 2017 pour mobiliser des fonds européens, notamment des crédits du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) via les appels à projets qui seront lancés par la Région.
  La mobilisation doit se poursuivre pour que ces crédits puissent contribuer utilement aux efforts de la collectivité à destination des publics les plus éloignés de l'emploi et en matière d'investissement public. Un travail de conviction est réalisé auprès des ministères en charge pour rendre les projets de la Seine-Saint-Denis éligibles à ces fonds structurels.

Ce budget 2017 démontre par ailleurs une constance dans l'exigence de transparence et de bonne gestion puisque, cette année encore, il est équilibré sans la reprise de l'excédent dégagé par l'exercice budgétaire précédent.

En sus des importants efforts de gestion réalisés, le budget primitif 2017 prévoit une reprise de provision de 28,4 millions d'euros et un emprunt d'équilibre d'un montant maximal de 103,7 millions d'euros.

Par ailleurs, il est proposé de porter le tarif de la redevance d'assainissement à 55 centimes d'euros par mètre cube d'eau consommée, ce qui représente une augmentation de 1 centime, conformément à la prospective adoptée en 2015.

Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée par section et par nature des dépenses et des recettes du projet de budget pour 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement pour 2017 s'élève, tous budgets confondus et en mouvements réels, à 1 839,360 millions d'euros, en baisse de 1,6 % par rapport au budget prévu en 2016 (1 869,896 millions d'euros).

Les propositions de dépenses réelles se décomposent par budget de la façon suivante :

(en millions d'euros)	**BP 2016**	**Prévu 2016**	**BP 2017**	**% BP 2017 / Prévu 2016**
Budget principal *	1 783,209	1 841,701	1 812,485	-1,6 %
Budget annexe d'assainissement	27,440	28,195	26,875	-4,7 %
TOTAL	**1 810,649**	**1 869,896**	**1 839,360**	**-1,6 %**

**Hors contribution au redressement du déficit public*

La décision modificative pour 2016 a pris en compte un ajustement du montant de l'allocation RSA, les effets de loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et la constitution d'une provision reprise au BP 2017.
Par rapport à la prévision de 2016, intégrant ces ajustements, les prévisions du budget principal pour 2017 diminuent de 1,6 %, dont -0,1 % pour les dépenses sectorielles.

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

La structure des dépenses par nature (en mouvements réels) du budget principal et leur évolution par rapport au budget 2016 sont les suivantes :

Budget principal - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement par nature						
(en millions d'euros)	**BP 2016**	**Prévu 2016**	**BP 2017**	**% BP 2017 / Prévu 2016**	**Structure 2016**	**Structure 2017**
Fournitures & services extérieurs	154,513	157,045	154,130	- 1,9 %	8,7 %	8,5 %
Dépenses de personnel [1]	374,788	377,788	376,366	- 0,4 %	21,0 %	20,8 %
Impôts et taxes	2,848	2,850	3,126	+ 9,7 %	0,2 %	0,2 %
Autres charges d'activité	1 167,112	1 201,895	1 206,626	+ 0,4 %	65,5 %	66,6 %
Charges financières	54,074	54,074	48,312	- 10,7 %	3,0 %	2,7 %
dont intérêts des emprunts	*41,000*	*41,000*	*37,800*			
dont paiement des IRA	*1,620*	*1,620*				
dont provisions	*2,854*	*2,854*	*2,241*			
dont loyers des contrats de partenariat	*8,520*	*8,520*	*8,210*			

[1] *Intégrant les rémunérations et charges des assistants familiaux*

Provisions pour risques	3,973	19,358			0,2 %	
Divers dont prélèvements au titre des fonds de péréquation DMTO	25,900	28,691	23,925	-16,6 %	1,5 %	1,3 %
TOTAL	**1 783,209**	**1 841,701**	**1 812,485**	**- 1,6 %**	**100 %**	**100 %**

Elles se répartissent par politique sectorielle de la façon suivante :

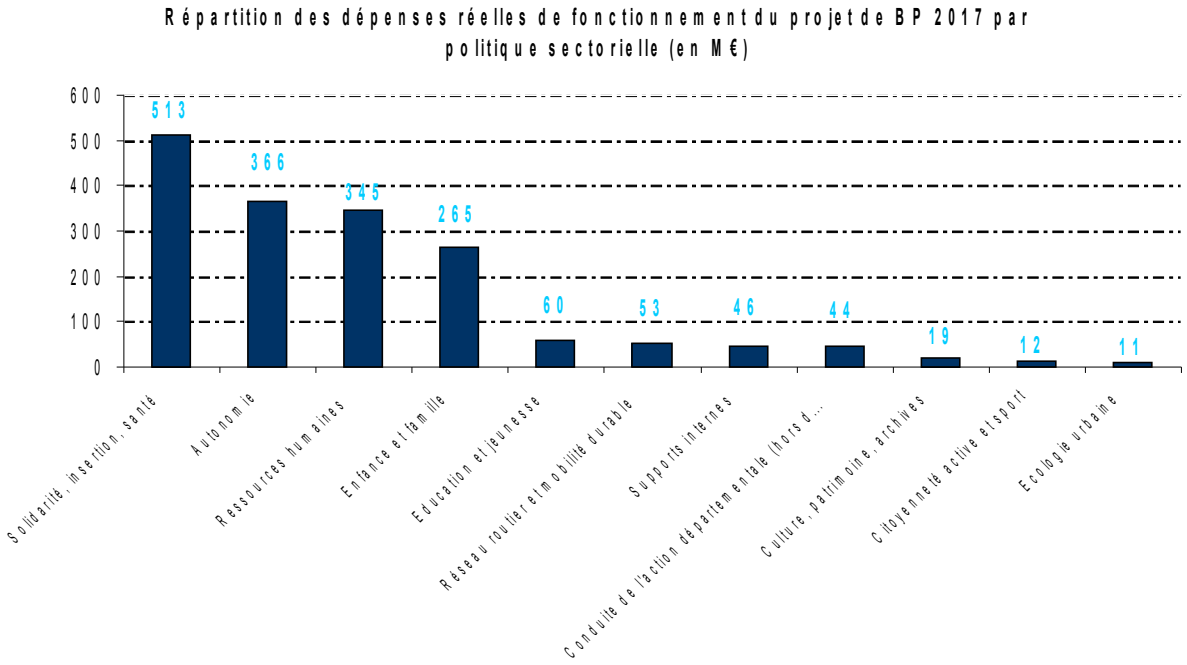

Les principales natures de dépenses de fonctionnement sont détaillées ci-dessous.

1.1. Les fournitures et services extérieurs

Les dépenses prévisionnelles 2017 de fournitures et services extérieurs s'élèvent à 154,130 millions d'euros, en baisse de 0,3 % par rapport au BP 2016 et de 1,9 % par rapport au prévu 2016. Les postes suivants affichent des baisses significatives:

- les charges d'entretien et de réparation sur biens immobiliers, à hauteur de 17,189 millions d'euros, soit - 4,9 % ;

- les charges locatives et de copropriété sont évaluées à 4,239 millions d'euros, en diminution de 6,7 %, tenant compte notamment de l'impact en année pleine de la fin de la location au bâtiment Eiffel à Pantin, et de l'arrêt de la location de locaux pour la subdivision territoriale Nord de la direction de la voirie et des déplacements à Saint Denis ;

- les frais de nettoyage des locaux affichent une diminution de 12,5 %, à 4,087 millions d'euros ;

- les fournitures non stockables (eau, électricité, chauffage…) s'élèvent à 7,897 millions d'euros, en baisse de 6,2 % ;

- les dépenses relatives aux produits pharmaceutiques représentent 2,835 millions d'euros, en diminution de 6,3 % ;

- les dépenses de communication (3,455 millions d'euros) diminuent de 3,9 % ;

- les dépenses d'entretien et de réparation sur biens mobiliers, estimées à 2,900 millions d'euros, soit - 14,4 %.

A contrario, certaines dépenses sont en progression :

- les dépenses d'alimentation sont en hausse de 13,7 %, à 4,710 millions d'euros. Cette progression est issue de la poursuite de la montée en charge des cuisines centrales des collèges, avec une augmentation de 23 % du nombre de repas produits entre 2016 et 2017, augmentation corrélée avec une évolution des recettes de 5,65 %.

- les fournitures d'entretien et de petit équipement progressent de 29,0 %, à 2,259 millions d'euros. Cette évolution porte exclusivement sur les produits ménagers et s'explique par la mise en œuvre d'un nouveau marché ;

- les frais de déplacement et de mission sont en hausse de 15,7 %, à 1,316 million d'euros, en raison d'une augmentation des crédits relatifs aux congés bonifiés et d'un transfert de crédits de 0,2 million d'euros relatifs aux frais d'accompagnateurs de l'ASE imputés auparavant sur une autre nature comptable ;

- le financement du forfait Améthyste (23 millions d'euros), en progression de 3,5 % par rapport au BP 2016.

1.2. Les charges de personnel

Le montant prévisionnel 2017 relatif aux dépenses de personnel est de 376,366 millions d'euros, en hausse de 0,4 % par rapport au BP 2016 et en quasi stabilité par rapport à la prévision de 2016 (377,788 millions d'euros). Il se décompose ainsi :

- 335,807 millions d'euros pour le personnel départemental (dont 6,469 millions d'euros destinés à la rémunération des agents départementaux mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;

- 40,556 millions d'euros destinés à la rémunération des assistants maternels sur la base d'une stabilité des enfants confiés aux agents et du recrutement de 60 assistants familiaux.

Cette prévision tient compte :

- du glissement vieillesse technicité (GVT), évalué pour 2017 à 2,020 millions d'euros ;

- de l'effet report des mesures statutaires et réglementaires mises en œuvre en cours d'année 2016 à hauteur de 2,100 millions d'euros (hausse du point d'indice en juillet 2016, transformation d'une fraction de régime indemnitaire en points d'indice...) ;

- de l'impact des mesures statutaires et réglementaires qui s'imposent au Département et qui résultent pour la plupart du protocole sur les parcours professionnels, la carrière et la rémunération (PPCR) adopté par l'État en 2016, notamment la seconde partie de la revalorisation du point d'indice à partir de février 2017 (1,460 million d'euros), la seconde phase d'intégration du régime

indemnitaire en points d'indice (1,846 million d'euros) ou encore les processus de revalorisation des échelles catégorielles (2,424 millions d'euros) ;

- l'évolution du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux qui doit intervenir en juin 2017 (0,144 million d'euros) ;

- la dernière phase d'augmentation de la cotisation transport (0,379 million d'euros), après celle intervenue en 2016.

Cette enveloppe intègre également les crédits liés aux emplois aidés :

- la rémunération des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour un montant de 1,728 million d'euros, dont les bénéficiaires sont affectés dans les collèges en soutien aux ATTEE ;

- la rémunération des emplois d'avenir accueillis au sein de l'administration départementale, principalement dans les secteurs de la petite enfance, de l'environnement et de la solidarité pour un montant de 0,860 million d'euros.

L'indemnité kilométrique destinée à favoriser l'usage de la bicyclette par les agents départementaux pour leurs déplacements domicile-travail est reconduite, pour un montant de 0,098 million d'euros.

Au regard de ces éléments, l'évolution proposée en 2017 est extrêmement mesurée.

1.3. Les autres charges de gestion courante

La prévision 2017 des autres charges de gestion courante est de 1 206,626 millions d'euros, soit + 3,4 % par rapport au BP 2016 et +0,4 % par rapport au prévu de 2016. Elles représentent les deux tiers des dépenses réelles de fonctionnement du Département et se décomposent de la façon suivante :

1.3.1. Les aides à la personne

Elles s'élèvent à 675,465 millions d'euros au BP 2017. Elles progressent de 5,8 % par rapport au BP 2016 et de 1,07 % par rapport au prévu 2016, et recouvrent notamment les trois allocations individuelles de solidarité :

- une enveloppe de 51,620 millions d'euros au titre de la prestation de compensation du handicap, soit + 5,6 % par rapport à 2016 ; cette prévision est construite sur les évolutions observées en 2016 (augmentation de 30 bénéficiaires par mois et montant mensuel moyen de 809 euros) ;

- une enveloppe de 124,292 millions d'euros au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie, soit + 10,9 % par rapport au BP 2016 et de 5,22 % par rapport au prévu 2016. Cette progression tient compte de l'impact en année pleine de la revalorisation de cette prestation issue de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

- une enveloppe de 469,581 millions d'euros au titre du revenu de solidarité active (RSA). Ce montant correspond à la stricte reconduction de la dépense prévue en 2016.

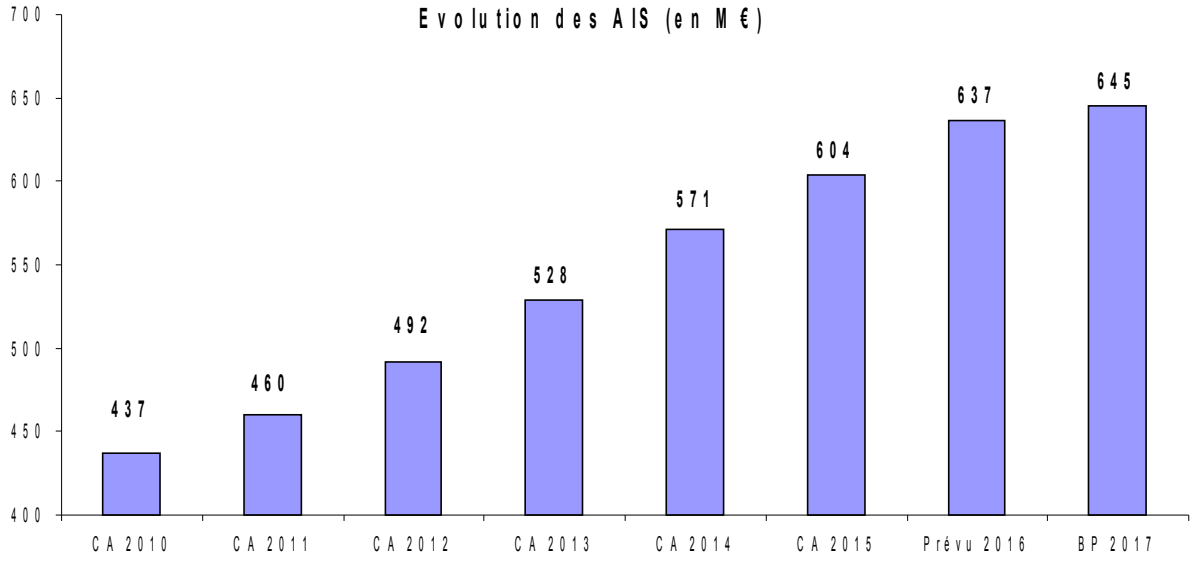

Les aides à la personne comprennent également l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) à hauteur de 10,566 millions d'euros (- 9,7 %).

1.3.2. Les frais de séjours et d'hébergement

Ces frais s'élèvent à 314,186 millions d'euros en 2017, en progression de 1,1 % par rapport au BP de 2016 et de 0,53 % par rapport au prévu 2016. Ils comprennent essentiellement :

- les frais de séjours et d'hébergement relatifs à l'aide sociale à l'enfance à hauteur de 155,574 millions d'euros, soit une baisse de 0,4 % par rapport au BP 2016 ; cette baisse amorcée depuis 2014, s'appuie sur plusieurs facteurs parmi lesquels figurent les nouvelles modalités d'accompagnement, la poursuite de la péréquation nationale de l'accueil des mineurs non accompagnés et une stabilisation de l'activité ;

- les dépenses d'hébergement concernant les personnes âgées pour 41,231 millions d'euros, soit + 2,2 % par rapport à l'année dernière, sur le constat du ralentissement de la baisse des bénéficiaires en 2016 et d'une évolution des tarifs contenue en Seine-Saint-Denis (+0,26%) mais plus importante en Île de France (+1%) et en province (1,55%) ;

- les frais de séjours pour les personnes handicapées pour un montant de 103,418 millions d'euros, en progression de 0,3 % par rapport au budget précédent ;

- les dépenses relatives à la prévention spécialisée s'établissant à 13,820 millions d'euros, à la hauteur de l'enveloppe de 2016.

1.3.3. Les contributions obligatoires et les participations

Les contributions et participations sont inscrites pour 160,562 millions d'euros en 2017, ce qui représente une diminution de 0,5 % par rapport au BP 2016 et de 1,7 % par rapport au prévu de 2016 (163,386 millions d'euros). Cela concerne principalement :

- la contribution du Département au Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour 47,095 millions d'euros avec l'enjeu en cours d'exercice de valoriser une partie de

cette cotisation en section d'investissement ;

- la contribution à la Brigade des sapeurs pompiers de Paris pour 33,652 millions d'euros et aux services communs de la Préfecture de Police pour 2,810 millions d'euros ;

- les dotations de fonctionnement des collèges à hauteur de 29,570 millions d'euros, en baisse de 4,8 % par rapport à l'année 2016, en raison notamment de la mutualisation des achats et de la reprise en gestion de la téléphonie par la Direction des systèmes d'informations ;

- la contribution à divers fonds pour un total de 11,022 millions d'euros, dont 1,980 million d'euros pour le fonds de solidarité eau et énergie et 7,610 millions d'euros au titre du fonds de solidarité logement qui s'accompagne de 0,505 million d'euros au titre de la prévention des expulsions locatives prévu sur une autre nature comptable.

1.3.4. Les subventions de fonctionnement

Une enveloppe de 52,791 millions d'euros est prévue pour 2017 au titre des subventions. Elles se répartissent ainsi :

- **les subventions aux communes et structures intercommunales** à hauteur de 3,200 millions d'euros;

- **les subventions aux associations et autres organismes de droit privé** pour un total de 48,783 millions d'euros. Elles bénéficient majoritairement aux secteurs suivants :

* 16,562 millions d'euros pour la culture ;
* 9,771 millions d'euros pour les sports et loisirs ;
* 5,898 millions d'euros au titre de l'insertion ;
* 3,708 millions d'euros pour le développement économique, l'emploi et la formation professionnelle ;
* 3,560 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance.

1.4. Les charges financières et les provisions pour risques et charges au titre de la dette

Les propositions budgétaires pour 2017 s'élèvent à 48,312 millions d'euros et sont principalement composées de :

- 37,8 millions d'euros relatifs aux intérêts du stock de la dette, ce qui représente une diminution de 7,8 % par rapport à 2016 (41 millions d'euros), grâce au moindre recours à l'emprunt décidé par le Département en 2015 et 2016 ;

- 8,210 millions d'euros correspondant aux frais financiers des loyers dans le cadre des contrats de partenariat ;

- 2,241 millions d'euros affectés aux provisions constituées dans le cadre des contentieux opposant le Département à plusieurs banques.

1.5. Les prélèvements au titre des fonds de péréquation basés sur les DMTO

La participation prévisionnelle du Département aux fonds de péréquation basés sur les DMTO s'établit à 22,458 millions d'euros en 2017, contre 20,013 millions d'euros au BP 2016. Elle correspond aux montants notifiés en 2016 et se décompose ainsi :

- **12,665 millions d'euros** au titre du fonds de péréquation sur les DMTO (pour un versement de 12,214 millions d'euros), contre 10,601 millions d'euros au BP 2016.

En 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au titre de ce fonds, à hauteur de 4,811 millions d'euros. Ces montants avaient été reconduits au BP 2016.

Si sa charge nette a diminué par rapport à l'année 2015, le Département demeure contributeur net à ce fonds à hauteur de 0,451 million d'euros en 2016.

La progression du montant reversé à la Seine-Saint-Denis s'explique par la hausse du produit national des DMTO en 2015 (+ 16 %), qui a mécaniquement entrainé la croissance de l'enveloppe de ce fonds (de 279 millions d'euros en 2015 à 575 millions d'euros en 2016, soit + 106 %).

- **9,793 millions d'euros** au titre du fonds de solidarité des Départements.

Ce fonds repose sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements. Les ressources ainsi obtenues sont ensuite reversées aux Départements en fonction du reste à charge de chacun au titre des trois allocations de solidarité, corrigé des recettes obtenues dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

Le prélèvement du fonds de solidarité des Départements, comptabilisé en dépense, s'est élevé en 2016 à 9,793 millions d'euros, contre 9,412 millions d'euros prévus au BP 2016.

Le Département poursuit sa mobilisation pour une meilleure péréquation. Il a ainsi proposé un amendement au projet de loi de finances pour 2017 visant à exonérer de prélèvement au titre du fonds de solidarité les Départements qui font face à de grandes difficultés économiques et sociales.

2. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 1 924,669 millions d'euros**,** en hausse de 0,3 % par rapport au budget primitif 2016 (1 919,345 millions d'euros).

Le budget primitif 2017 sera, comme en 2016, voté sans reprise du résultat de l'exercice précédent.

La structure des recettes au BP 2017 et leur évolution par rapport au budget primitif 2016 sont les suivantes :

En millions d'euros	BP 2016	BP 2017	% évol 2017 / 2016
Fiscalité indirecte dont :	**257,854**	**267,943**	***+ 3,9 %***
Droits de mutation	*185,222*	*195,222*	*+ 5,4 %*
Versement du fonds de solidarité sur les DMTO	*40,131*	*33,795*	*- 15,8 %*
Versement du fonds de péréquation sur les DMTO	*5,790*	*12,214*	*+ 110,9 %*
Fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe foncière sur les propriétés bâties)	**403,468**	**399,520**	***- 1,0 %***
Fiscalité directe sans pouvoir de taux dont :	**250,495**	**261,494**	***+ 4,4 %***
Transfert des frais de gestion	*25,115*	*27,143*	*+ 8,1 %*
CVAE	*218,881*	*227,767*	*+ 4,1 %*
Dotations de l'État et compensations dues aux pertes décidées par l'État dont :	**781,168**	**785,095**	***+ 0,5 %***
*DGF **	*233,361*	*211,152*	*- 9,5 %*
Quote part de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	*246,366*	*246,366*	*0 %*
Taxe sur les conventions d'assurance	*177,059*	*177,059*	*0 %*
FNGIR & DCRTP	*85,323*	*85,323*	*0 %*
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)	*22,934*	*22,934*	*0 %*
Fonds de soutien exceptionnel		*20,000*	
Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France	28,577	27,852	- 2,5 %
Participation de la CNSA pour la PCH	12,993	12,993	*0 %*
Participation de la CNSA pour l'APA	21,690	31,973	*+ 47,4 %*
Autres recettes (domaniales, participations…)*	112,971	107,833	*- 4,5 %*
Produits financiers	0,059	0,055	*- 6,9 %*
Fonds de soutien sortie des emprunts à risque	1,200	1,499	+ 24,9 %
Reprise de provision	48,870	28,412	- 41,9 %
Total	**1 919,345**	**1 924,669**	***+ 0,3 %***

** Le prélèvement au titre de la contribution à la réduction du déficit public est inclus.*

La réforme fiscale de 2010, à travers la compensation des transferts de charge par de la fiscalité indirecte, ainsi que la baisse de la DGF amorcée en 2014, ont profondément modifié la structure des recettes de fonctionnement du Département :

Evolution de la structure des recettes

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fiscalité directe (avec pouvoir de taux)	22,2 %	18,7 %	18,2 %	19,6 %	18,4 %	18,9 %	21,0 %	20,8 %
Fiscalité directe (sans pouvoir de taux)		11,0 %	11,6 %	12,0 %	12,1 %	12,5 %	13,0 %	13,6 %
Fiscalité indirecte	7,5 %	9,7 %	10,1 %	9,2 %	11,7 %	13,3 %	13,5 %	13,9 %
Dotations et compensations de l'État	60,4 %	51,3 %	46,9 %	47,8 %	46,2 %	45,7 %	44,0 %	44,6 %
Résultat de fonctionnement reporté			3,3 %	2,1 %	3,4 %			
Autres recettes	9,9 %	9,4 %	9,9 %	9,2 %	8,2 %	9,5 %	8,5%	7,2 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Détail des « autres recettes » (domaniales, participations des familles etc..)

En millions d'euros	BP 2016	% des recettes globales	BP 2017	% des recettes globales
Produits des services du domaine et ventes diverses	11,149	*0,6 %*	11,400	*0,6 %*
Produits financiers (opérations d'échange de taux)	1,900	*0,1 %*	1,650	*0,1 %*
Recouvrements, subventions et participations *	92,730	*4,8 %*	91,714	*4,8 %*
Produits exceptionnels	6,045	*0,3 %*	1,737	*0,1 %*
Divers	1,147	*0,1 %*	1,332	*0,1 %*
TOTAL	**112,971**	***5,9 %***	**107,833**	***5,6 %***

** Hors FMDI et participations de la CNSA, détaillées ci-dessus*

Pour 2017, les évolutions significatives en matière de recettes générales sont les suivantes[2] :

2.1. Les recettes qui progressent

- Le fonds de soutien exceptionnel

La Loi de finances rectificative (LFR) 2015 a créé un Fonds d'urgence pour les Départements les plus en difficulté. Celui-ci a bénéficié à la Seine-Saint-Denis à hauteur de 5,5 millions d'euros en 2016. Le Gouvernement envisage de porter l'enveloppe allouée à ce fonds à 200 millions d'euros en LFR 2016. La Seine-Saint-Denis devrait à nouveau en bénéficier en 2017 pour un montant significatif.

- Les droits de mutation à titre onéreux

Le scénario budgétaire pour 2017 prévoit une progression de 10 millions d'euros (195 millions d'euros) par rapport au produit prévu en 2016. Cette proposition s'appuie sur les perspectives d'une reprise des mutations immobilières, observée depuis le début de l'année 2016.

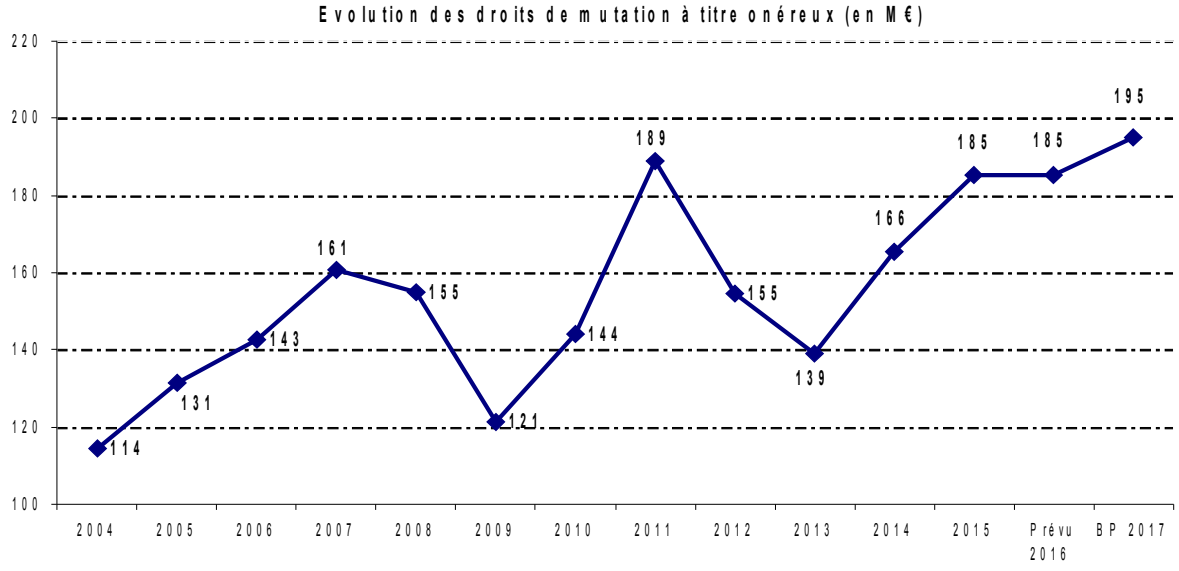

[2] *Les recettes générales sont détaillées dans le rapport par chapitre*

- Le versement au titre du fonds de péréquation sur les DMTO

En 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO. Elle a ainsi été prélevée de 10,601 millions d'euros, pour un versement de 5,790 millions, soit une contribution nette de 4,811 millions d'euros.

En 2016, le prélèvement du Département s'est élevé à 12,665 millions d'euros, pour un versement de 12,214 millions d'euros. Ces montants sont reconduits au BP 2017.

Si sa charge nette a diminué par rapport à l'année 2015, le Département demeure contributeur net à ce fonds à hauteur de 0,451 million d'euros en 2016 et poursuit sa mobilisation contre cette situation injustifiée.

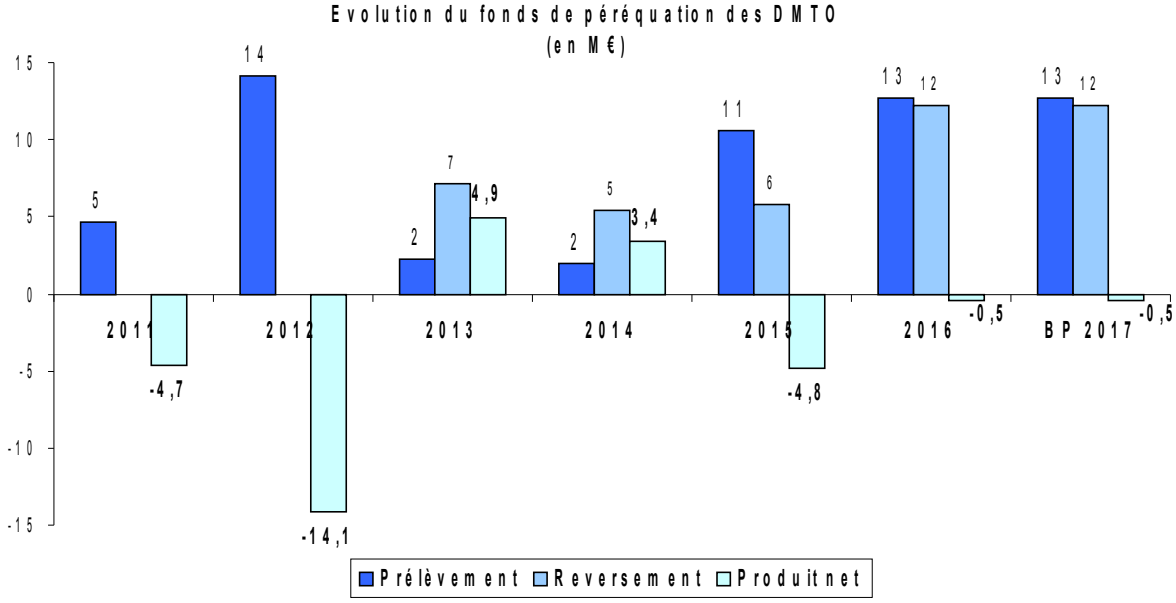

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Le produit de la CVAE attendu en 2017 s'élève à 227,767 millions d'euros. Il repose sur une hypothèse de croissance de 1,5 % par rapport au montant notifié en 2016.

Le projet de loi de finances de finances 2017 (PLF) confirme, dans son article 62, le transfert de 25 points de la CVAE départementale à la Région, y compris pour les Départements franciliens. Il précise aussi que l'attribution de compensation versée par la Région à compter de l'année 2017 est calculée sur la base du produit de CVAE perçu par les Départements en 2016.

Ainsi, sur la base de la notification 2016, la Région devrait verser au Département, à compter de 2017, une attribution de compensation d'un montant de 115,7 M€. C'est la Région qui bénéficierait désormais du dynamisme de cette ressource.

- La participation de la CNSA pour l'APA

La participation de la CNSA attendue en 2017 pour l'APA s'élève à 32 millions d'euros. Elle

est en hausse de 47,5 % par rapport au montant inscrit au BP 2016. Cela s'explique par la montée en charge du financement de cette allocation voulue par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

2.2. Les recettes qui diminuent

- La contribution au redressement des comptes publics

Le PLF 2017 confirme la baisse de la DGF des Départements à hauteur de 1,148 milliard d'euros. Le prélèvement de la Seine-Saint-Denis devrait donc à nouveau s'établir à 22,3 millions d'euros.

La DGF du Département s'élèvera à 211,152 millions d'euros en 2017, contre 233,455 millions d'euros notifiés en 2016.

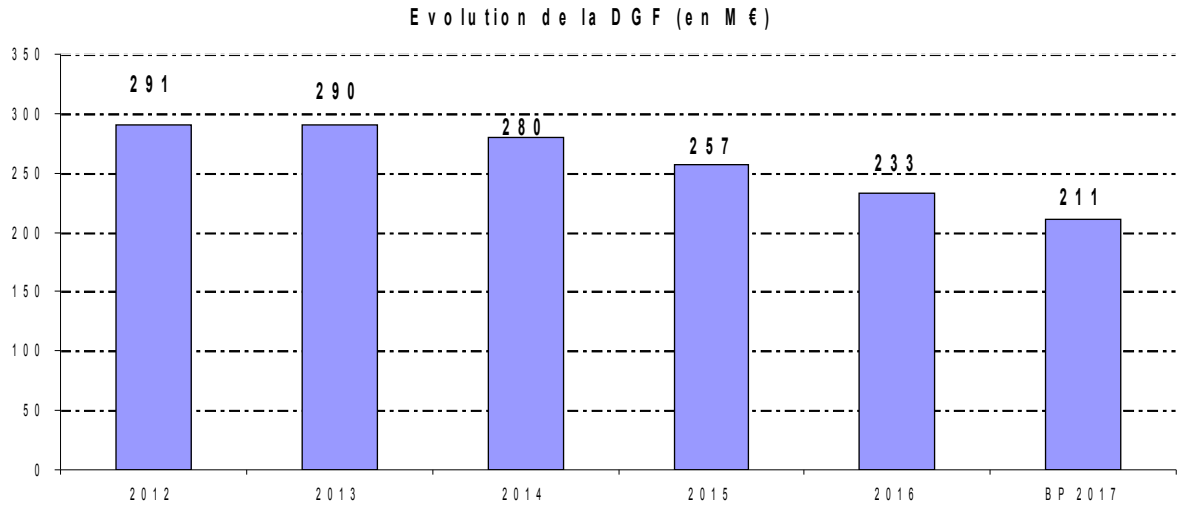

- **Les incertitudes fortes sur les financements régionaux**

Le nouvel exécutif régional a remis en question le cofinancement de nombreuses actions, qu'il s'agisse des projets préalablement inscrits dans le contrat particulier Région-Département ou des subventions attribuées aux associations et organismes qui interviennent sur le territoire séquano-dionysien. Cette posture politique met en danger l'activité de multiples acteurs, en particulier dans le champ de la prévention des conduites à risques, de la lutte contre les discriminations et du développement culturel. Le Département ne pourra évidemment pas se substituer à la Région lorsque celle-ci se désengage de politiques publiques essentielles aux habitants et se mobilise pour obtenir le maintien de ces financements.

Le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) et la Région ont par ailleurs annoncé leur intention d'augmenter le taux du versement transport appliqué à la Seine-Saint-Denis pour l'aligner sur celui de Paris et des Hauts-de-Seine. La modulation de ce taux, décidée en 2004, répond pourtant à un objectif d'équité territoriale à l'échelle de l'Île-de-France et de soutien au développement économique. La hausse de 11% du taux du versement transport annoncée pour 2017 pénaliserait lourdement les employeurs du territoire et, en particulier, coûterait plus de 370 000 euros au budget départemental dès 2017 et plus de 2 millions d'euros à terme si l'alignement devait être opéré.

A cela s'ajoutent la décision du STIF d'augmenter la contribution demandée aux collectivités de 1 % en 2016 et le projet d'une nouvelle hausse en 2017. Pour rappel, la contribution du Département de la Seine-Saint-Denis au fonctionnement du STIF est passée de 44,4 millions d'euros en 2012 à 46,6 millions d'euros en 2015, soit une progression de 5 % en seulement quatre ans.

- Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Depuis la réforme de la fiscalité locale, la taxe foncière sur le foncier bâti constitue le seul levier fiscal dont disposent les Départements. Afin de ne pas alourdir les efforts demandés aux contribuables de Seine-Saint-Denis, aucune hausse de fiscalité ne sera effectuée en 2017.

La part des recettes sur lesquelles l'Assemblée départementale dispose du pouvoir de décision s'élèvera en 2017 à 21 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 37 % avant la réforme de 2010. L'autonomie financière des Départements continue donc de se réduire année après année.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties notifié en 2016 s'est élevé à 396,349 millions d'euros, soit 7,119 millions d'euros de moins que le montant voté au BP 2016. Les exonérations décidées dans la LFI 2016 par le Gouvernement, notamment celle destinée aux bailleurs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sont à l'origine de cette baisse.

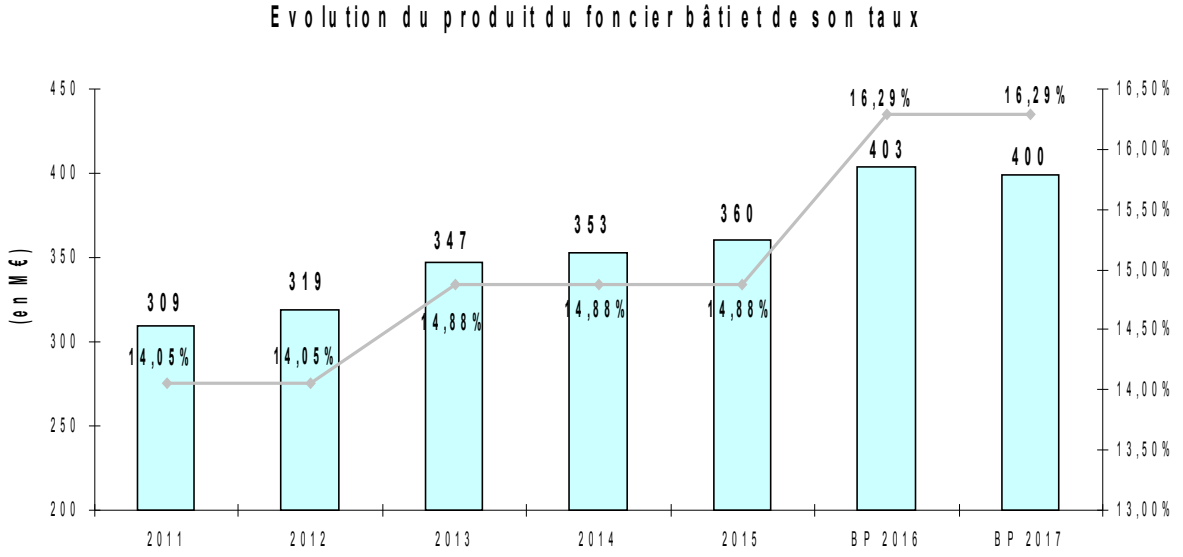

Dans l'attente de la notification par les services fiscaux des bases prévisionnelles pour 2017, cette recette est estimée à 399,520 millions d'euros. Elle repose sur le montant notifié en 2016, auquel s'ajoute la seule revalorisation forfaitaire prochainement votée en loi de Finances pour 2017 et estimée à 0,8 %.

- La baisse du versement au titre du Fonds de solidarité des Départements

Le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu au titre de ce fonds, 33,795 millions d'euros

de recette en 2016, contre 40,131 millions d'euros en 2015.

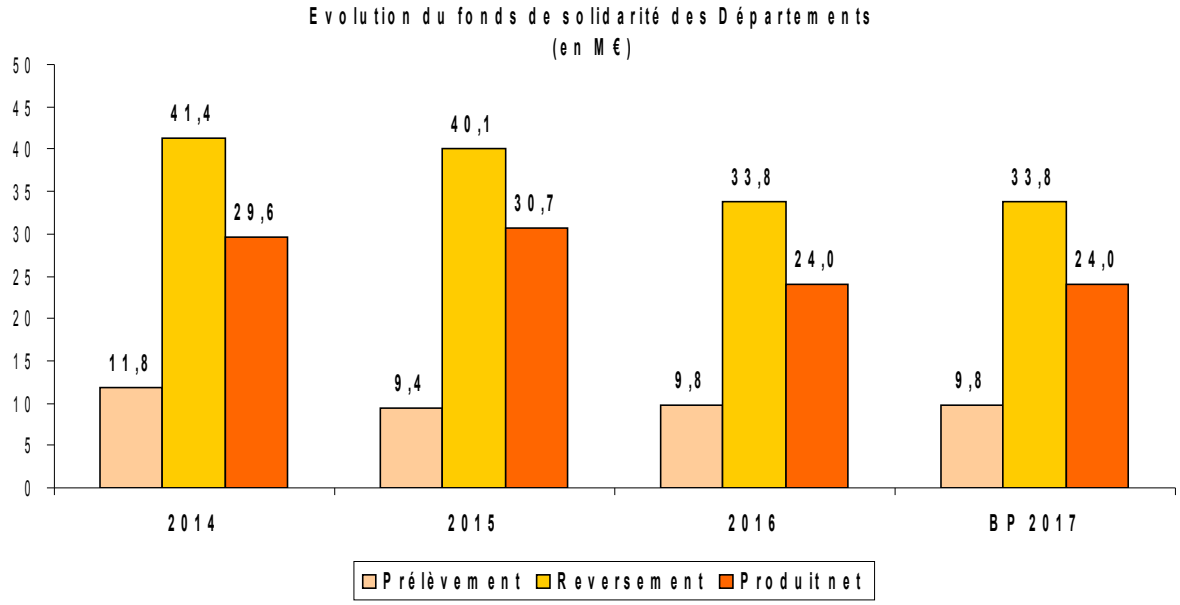

L'origine de cette baisse a déjà été commentée précédemment.

Le prélèvement du fonds de solidarité des Départements, comptabilisé en dépense, s'est élevé en 2016 à 9,793 millions d'euros, soit une ressource nette de 24,002 millions d'euros pour la Seine-Saint-Denis, contre 30,719 millions d'euros en 2015. Ces montants sont reconduits au BP 2017.

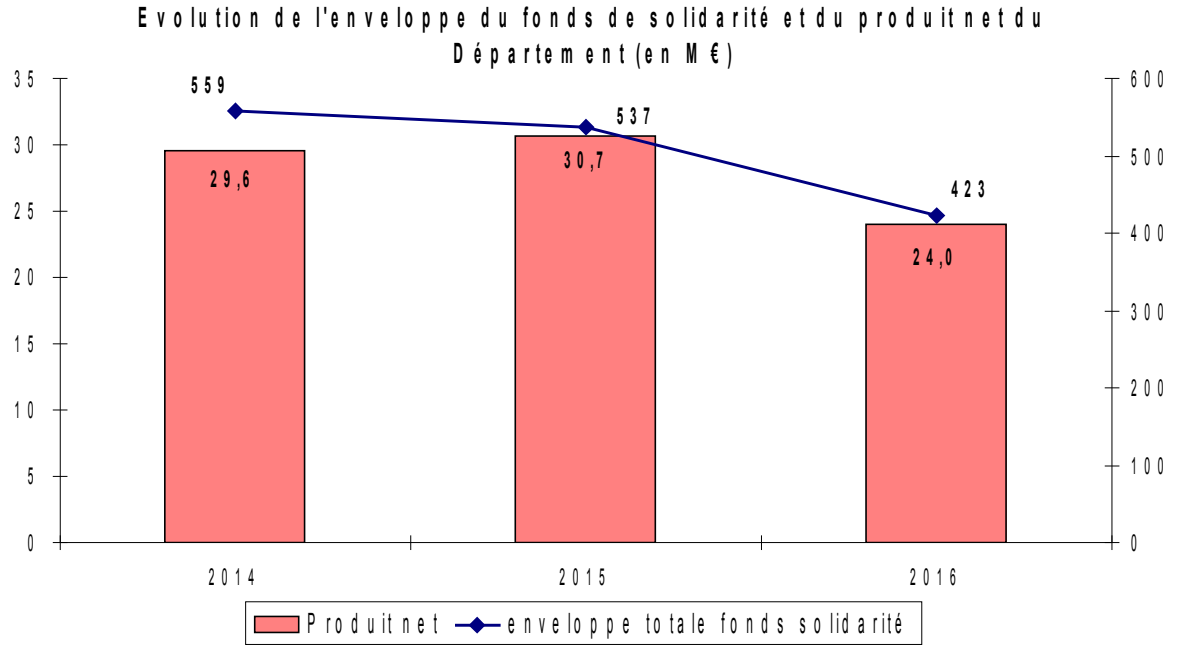

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions de crédits de paiement inscrits au budget primitif pour 2017 s'élèvent, tous budgets confondus et en mouvements réels, à 351,226 millions d'euros. Hors refinancement de la dette, les dépenses réelles d'investissement progressent de 6,77 % par rapport au BP 2016 (328,946 millions d'euros). Nos dépenses d'équipement brut progressent de 7,14 %.

Les propositions budgétaires, se répartissent de la façon suivante pour chaque budget :

1. Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles (tous budgets confondus)

(en millions d'euros)	**BP 2016**	**Projet de BP 2017**	**% évolution BP 2017 / BP 2016**
Budget principal (*hors refinancement de la dette)*	282,927	295,356	4,39%
Budget annexe d'assainissement	46,019	55,870	21,41%
TOTAL hors refinancement de la dette	**328,946**	**351,226**	**6,77%**

La structure des principales dépenses est la suivante :

(en millions d'euros)	**BP 2016**	**Projet de BP 2017**	**Structure BP 2016**	**Structure BP 2017**
Équipement brut	**255,524**	**273,762**	**77,68 %**	**77,94 %**
Remboursement en capital de la dette (dont loyers des contrats de partenariats)	72,391	76,589	22,01 %	21,81 %
Refinancement de la dette	54,000			
Autres dépenses d'investissement	1,031	0,875	0,31 %	0,25 %
Total dépenses réelles	382,946	351,226		
TOTAL hors refinancement de la dette	**328,946**	**351,226**	**100 %**	**100 %**

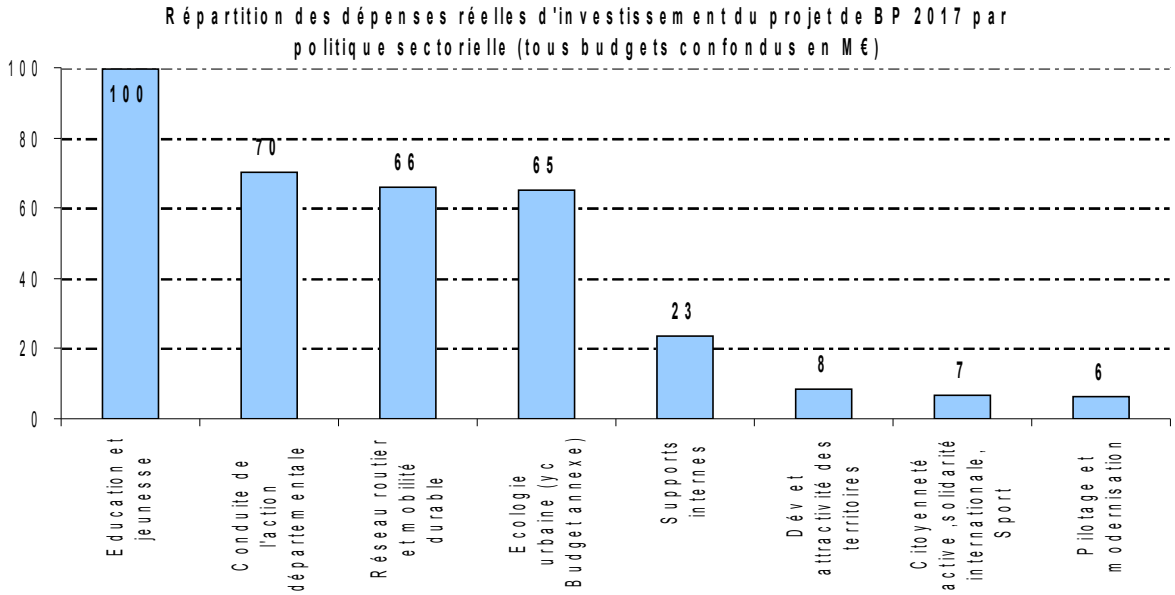

Les dépenses d'investissement du budget principal

1.1. Les dépenses d'équipement brut

Les dépenses d'équipement brut sont constituées des subventions d'équipement allouées par le Département, des diverses acquisitions, des travaux et des frais d'études.

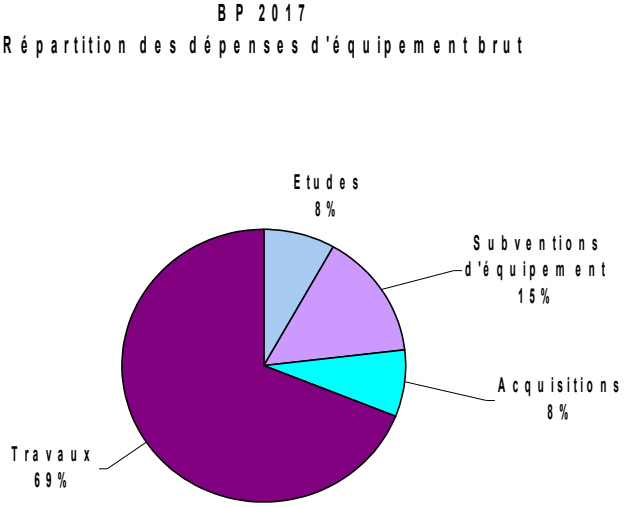

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 229,541 millions d'euros, et intègrent les dépenses d'investissement au titre des contrats de partenariat pour les collèges.

Elles représentent 78 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement du budget principal, hors refinancement de la dette.

L'effort d'investissement considérable du Département se poursuit en 2017, puisque ces dépenses progressent de 3,6 % par rapport au BP 2016.

1.1.1. Les frais d'études

Les frais d'études s'élèvent à 18,633 millions d'euros. Ils concernent principalement le programme en faveur du plan de déplacement urbain et les infrastructures de transports en commun pour 10,084 millions d'euros, le réseau routier pour 3,223 millions d'euros, l'éducation et la jeunesse pour 1,210 million d'euros, dont 1 million d'euros au titre des frais d'études consacrés au Plan ambition collèges.

Par ailleurs, des études sont envisagées dans le cadre du Plan piscines et notamment pour la réalisation d'une piscine à Pierrefitte-sur-Seine.

Il est prévu l'inscription d'une enveloppe de crédits destinée aux études de définition et de préfiguration du Projet Image.

Les frais d'études représentent globalement 8 % des dépenses d'équipement brut.

1.1.2. Les subventions d'équipement

Le montant des crédits inscrits en matière de subventions d'équipement versées s'élève à 33,609 millions d'euros, en progression de 8,6 % par rapport au BP 2016 (30,955 millions d'euros).

Les subventions d'équipement représentent 15 % des dépenses d'équipement brut en 2017.

L'effort de subventionnement du Département se répartit principalement au profit des missions suivantes :

 Réseau routier et mobilité durable

Les subventions afférentes au réseau routier et à la mobilité durable sont prévues à hauteur de 11,863 millions d'euros. Elles représentent 35 % des subventions d'équipement prévues, dont :

- 10,061 millions d'euros, en progression de 59,5 % par rapport au BP 2016 (6,308 millions d'euros), sont liés à l'amélioration et au développement des réseaux de transports en commun (principalement en raison de la montée en charge des opérations liées au prolongement des lignes de métro 11, 12 et 14) ;

- 1,000 million d'euros est consacré à la poursuite de la RD 28 prolongée Est dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à Réseau Ferré de France pour le franchissement des voies ferrées ;

- 0,803 million d'euros est destiné aux subventions liées aux tramways (T 1, tram'y, Tzen 3).

 Développement et attractivité du territoire

Représentant 23 % des subventions versées, ce budget s'élève à 7,742 millions d'euros consacrés :

- aux politiques de la ville et de l'habitat (6,777 millions d'euros) intégrant notamment la poursuite du soutien à la production de logements sociaux neufs pour 0,648 million d'euros, l'aide que le Conseil départemental apporte aux propriétaires occupants dans le cadre du dispositif Renov' Habitat 93 pour 1,200 million d'euros, la lutte

contre l'habitat indigne pour 0,980 million d'euros, les subventions aux Communes et aux associations au titre de la réhabilitation des quartiers anciens pour 0,451 million d'euros, le soutien départemental à Seine-Saint-Denis Habitat pour 3,5 millions d'euros ;

- à l'aménagement dans le cadre de projets urbains soutenus par le Département (0,250 million d'euros) dont 0,200 million d'euros au titre de la construction d'infrastructures très haut débit (DEBITEX) pour lutter contre la fracture numérique sur 14 communes du Département non couvertes par le réseau SIPPEREC ;

- au développement économique et à la promotion du territoire (0,455 million d'euros) essentiellement dans le cadre de partenariats dont les objectifs relèvent des compétences d'insertion et d'emploi.

 Citoyenneté active et sport

14 % du montant des subventions d'équipement est consacré à cette mission, pour un volume de 4,727 millions d'euros, en progression de 43,2 % par rapport à la prévision du BP 2016 (3,301 millions d'euros), affectés prioritairement au plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES) pour 1,906 million d'euros, à la mise en œuvre des préconisations du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) pour 0,330 million d'euros, et à la mise en œuvre du plan « Savoir nager » destiné à soutenir les collectivités du Département pour la rénovation des piscines afin de faciliter l'accès de tous à l'apprentissage de la natation, pour 2,000 millions d'euros.

 Éducation et jeunesse

Le montant des subventions relatives à cette mission s'élève à 2,182 millions d'euros, en augmentation de 5,7 % par rapport au BP de 2016 (2,064 millions d'euros), destinées essentiellement aux travaux réalisés par la Région dans les cités mixtes dans le cadre du Plan ambition collèges (1,710 million d'euros) et à l'acquisition des premiers équipements dans les collèges (0,472 million d'euros).

 Accueil de la petite enfance

La mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité se traduit par des inscriptions budgétaires importantes en investissement, permettant d'apporter un soutien financier renouvelé avec deux objectifs stratégiques principaux :

- la création de nouvelles places d'accueil ;
- l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des parents.

Dans ce cadre, un budget de 1,177 million d'euros est destiné en 2017 au financement de subventions en faveur de gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, en ciblant les territoires où les besoins sont les plus importants en termes d'accueil du jeune enfant et où les moyens financiers sont plus limités.

Des crédits sont aussi prévus pour soutenir le développement :

- des lieux uniques d'inscription et/ou d'information des familles sur les modes d'accueil, à hauteur de 0,015 million d'euros ;

- des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) à hauteur de 0,130 million d'euros.

Par ailleurs, un budget de 0,180 million d'euros est également proposé au titre du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif (FODDAC) en investissement.

 Finances

La participation du Département aux travaux effectués dans les casernes de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris s'élève à 1,800 million d'euros.

 Autonomie

Les subventions, pour un volume total de 0,476 million d'euros, sont attribuées essentiellement au titre du soutien à la création et à l'humanisation d'établissements d'hébergement.

 Culture, patrimoine et archives

Le soutien apporté par le Département notamment à la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements culturels des communes et des organismes œuvrant en ce domaine, représente 1,330 million d'euros, en hausse de plus de 76 % par rapport au BP 2016 (0,753 million d'euros), dont 1,016 million d'euros pour la rénovation de la MC 93 à Bobigny.

 Ecologie urbaine

Il est proposé l'inscription d'une subvention de 1,054 million d'euros, en progression de 16,6 % par rapport au BP 2016 (0,904 million d'euros), pour participer aux actions de maîtrise du bruit dans l'environnement notamment le long de l'ex-RN3, dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques.

1.1.3. Les acquisitions

Les crédits proposés s'élèvent à 18,729 millions d'euros et représentent 8 % des dépenses d'équipement brut. Ils se composent essentiellement :

- des acquisitions foncières pour 5,412 millions d'euros, majoritairement dans le domaine des infrastructures de tramway et de bus à haut niveau de service ;

- des acquisitions de matériel, d'outillage et de mobilier pour 4,201 millions d'euros, en progression de 19,8 % par rapport au BP de 2016 (3,506 millions d'euros) ;

- des acquisitions de matériel informatique qui représentent 4,611 millions d'euros, dont 3,897 millions d'euros consacrés aux équipements informatiques dans les collèges ;

- des acquisitions de logiciels et licences pour 4,155 millions d'euros, en augmentation de 6,7 % par rapport au BP 2016 (3,895 millions d'euros).

1.1.4. Les travaux

Ces dépenses s'élèvent à 158,405 millions d'euros, en progression de 5,86 % par rapport au BP 2016 (149,639 millions d'euros). Les travaux représentent 69 % des dépenses d'équipement brut. Ils incluent la participation du Département aux différents contrats de partenariat pour les collèges, qui représente 29,903 millions d'euros (contre 17,638 millions d'euros au BP 2016) en 2017.

Les propositions budgétaires s'inscrivent dans la mise en œuvre des grands plans d'investissement d'avenir au bénéfice de la population de la Seine-Saint-Denis et concernent

principalement les domaines suivants :

- les travaux en faveur de l'éducation et de la jeunesse s'élèvent à 81,060 millions d'euros (contre 76,629 millions d'euros au BP 2016), dont 53,397 millions pour les constructions/reconstructions, 25,842 millions d'euros pour des travaux de modernisation et de grosses réparations au titre du Plan ambition collège et 1,770 million d'euros pour les travaux de câblage et de déploiement du très haut débit ;

- les travaux liés au réseau routier et à la mobilité durable pour un montant de 37,362 millions d'euros, avec la poursuite du plan de développement urbain et des infrastructures de transports en commun en site propre (16,160 millions d'euros), des travaux engagés dans le cadre du développement et de la modernisation du réseau de voirie départementale (6,310 millions d'euros), ainsi que les travaux de mise en sécurité du réseau (14,392 millions d'euros) ;

- les travaux liés à l'écologie urbaine s'élèvent à 8,348 millions d'euros, ce qui signifie un doublement des crédits par rapport au BP de 2016 (4,221 millions d'euros). Cette forte progression des crédits est due à la mise en œuvre du programme de modernisation des parcs, visant à l'augmentation de leur fréquentation tout en préservant leurs qualités paysagères et écologiques ;

- les travaux réalisés dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité pour un montant de 7,450 millions d'euros en 2017, dont 4,400 millions d'euros en matière de rénovations lourdes et de reconstructions et 3,050 millions d'euros au titre des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les crèches et circonscriptions ASE / PMI.

1.2. La dette départementale

Les dépenses relatives à la dette s'élèvent à 65,815 millions d'euros pour le budget principal. Il convient d'y ajouter 8,986 millions d'euros au titre des loyers financiers des contrats de partenariat, ce qui représente un total de 74,801 millions d'euros. Elles sont composées principalement :

- du remboursement en capital des emprunts souscrits par notre collectivité pour 65,071 millions d'euros ;

- des loyers financiers au titre des contrats de partenariat pour les collèges d'un montant de 8,986 millions d'euros ;

- du paiement de subventions en annuités au profit de Seine- Saint- Denis Habitat, conformément aux engagements passés, à hauteur de 0,710 million d'euros.

Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette du budget principal s'élèvera à 1 236,965 millions d'euros, auxquels s'ajoutent une dette de 26,326 millions d'euros au titre du budget annexe de l'assainissement et 228,284 millions d'euros au titre des contrats de partenariat public-privé. Tous budgets confondus, l'encours de la dette s'élèvera à 1 491,575 millions d'euros.

2. Les recettes d'investissement

Recettes hors refinancement de la dette *(tous budgets confondus)*

(en millions d'euros)	BP 2016	BP 2017	% évol 2016/2015
FCTVA	23,322	24,000	2,91%
Emprunts	60,014	109,182	81,93%
dont budget principal	*56,191*	*103,650*	*84,46%*
Autofinancement brut	159,510	137,128	-14,03%
dont budget principal	*136,137*	*112,184*	*-17,59%*
Autres recettes	84,535	74,971	-11,31%
TOTAL	**327,381**	**345,281**	**5,47%**

Les recettes d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement sont principalement financées, outre les subventions spécifiques (37,229 millions d'euros), les dotations (32,030 millions d'euros y compris la dotation départementale d'équipement des collèges à hauteur de 8,030 millions d'euros) et le produit des cessions (10,111 millions d'euros), par :

- une épargne brute de 112,184 millions d'euros, dont **68,544 millions d'euros d'autofinancement volontaire** destiné à abonder la section d'investissement ;

- un emprunt d'équilibre de 103,650 millions d'euros.

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- D'ADOPTER le budget primitif pour l'exercice 2017.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 15 décembre 2016

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017 – VOTE DES DÉPENSES ET DES RECETTES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 13 août 1926 autorisant les Départements à établir des taxes départementales,

Vu les lois de finances antérieures,

Vu le projet de loi de finances pour 2017,

Vu les orientations budgétaires présentées le 10 novembre 2016 par le Président du Conseil départemental devant l'Assemblée départementale entendue,

Vu le rapport de son président

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes pour l'exercice 2017 qui s'établissent pour l'ensemble des budgets à :

- 2 373 873 046,21 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 2 190 585 157,66 € en dépenses et en recettes, en mouvements réels.

Section d'investissement

- 381 616 245,19 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 351 225 699,42 € en dépenses et 214 097 457,64 € en recettes, en mouvements réels.

Section de fonctionnement

 1 992 256 801,02 € en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,

 1 839 359 458,24 € en dépenses et 1 976 487 700,02 € en recettes, en mouvements réels.

- ADOPTE le budget principal, ainsi que le budget annexe suivant :

Budget principal

Section d'investissement :

Mouvements budgétaires : 320.696.545,19 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 295.355.999,42 € en dépenses et 183.172.203,64 € en recettes.

Section de fonctionnement :

Mouvements budgétaires : 1.936.187.528,02 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 1.812.484.631,24 € en dépenses et 1.924.668.427,02 € en recettes.

Budget annexe d'assainissement

Section d'investissement :

Mouvements budgétaires : 60.919.700,00 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 55.869.700,00 € en dépenses et 30.925.254,00 € en recettes.

Section de fonctionnement :

Mouvements budgétaires : 56.069.273,00 € en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 26.874.827,00 € en dépenses et 51.819.273,00 € en recettes.

- FIXE à 950.000 € le montant de la contribution versée au budget annexe d'assainissement au titre des eaux pluviales ;

- ABONDE de 2.240.919,00 €, la provision pour risques et charges constituée en 2011, et destinée à couvrir les risques contentieux afférents aux échéances d'intérêts des contrats de prêts et de swaps qui ne seront pas acquittées durant la période des instances concernées ;

- DECIDE de la reprise de la provision pour risques et charges de 3.973.000,00 €, constituée en 2016 pour faire face aux risques contentieux ;

- DECIDE de la reprise de la provision pour risques et charges de 15.385.496,78 € constituée en 2016 pour pallier la baisse anticipée des financements régionaux en faveur des plans d'investissement à venir ;

- DECIDE de la reprise de 9 053 847,74 € sur la provision pour risques et charges constituée en 2011 destinée à couvrir les risques contentieux afférents aux échéances d'intérêts des contrats de prêts et de swaps qui ne seront pas acquittées durant la période des instances concernées ;

- DECIDE conformément à l'article L313-8 du Code de l'Action sociale et des familles, de fixer à 0,0 % (hors reprise de résultat) pour l'année 2017, l'objectif annuel d'évolution des dépenses de l'Établissement public dénommé Centre Départemental Enfance Famille (CDEF) ainsi que des établissements et services associatifs de prévention spécialisée, d'accompagnement et d'accueil habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance et tarifés par le Département de la Seine-Saint-Denis ;

- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme, conformément au tableau n°1 ;

- MODIFIE les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans les tableaux n°2 et n° 3 ;

- MODIFIE les autorisations d'engagement votées antérieurement, mentionnées dans le tableau n°4 .

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Tableau n°1

en euros

Nouvelles autorisations de programme

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses BP 2017	Montant AP recettes BP 2017
2017	Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	Subvention d'investissement au Syndicat IGPS	250 000,00	
			Plan Piscine - Piscine de Pierrefitte	10 000 000,00	1 000 000,00
			Plan Piscine - Construction de Piscines	21 100 000,00	
			Plan Piscine - Rénovation et réhabilitation	8 895 000,00	
2017	Conduite de l'action départementale	Mission Jeux Olympiques 2024	Mission Jeux Olympiques et Paralympiques (MIJOP) 2024	67 395 000,00	
2017	Culture, patrimoine, archives	Culture	Dynamo bis études	130 000,00	
		Patrimoine culturel	Maison Danubienne	441 644,00	291 485,00
			PARHI études	100 000,00	
2017	Développement et attractivité des territoires	Politique de la ville et de l'habitat	Rénovation de l'habitat	1 000 000,00	
2017	Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	Etudes liées à la biodiversité	400 000,00	100 000,00
			Etudes générales liées à la trame verte	200 000,00	
			Etudes relatives au Chemin des parcs	180 000,00	
			Amélioration des parcs	5 500 000,00	730 000,00
			Dispositif informationnel	805 000,00	
			Acquisition de matériels	1 150 000,00	
			Aménagement du secteur Val d'Oise au parc G.Valbon	2 200 000,00	
			Restructuration de l'entrée des Marronniers au parc G.Valbon	2 100 000,00	
			Aménagement de la façade Ouest chemin des parcs au parc G.Valbon	3 815 000,00	

Tableau n°1

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses - BP 2017	Montant AP recettes BP 2017
2017	Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	Aménagement du théâtre de Verdure au parc G.Valbon	500 000,00	
			Restructuration du parc de la Bergère	8 550 000,00	
			Réaménagement de l'entrée de la gare RER au parc du Sausset	1 620 000,00	
			Ouvrage d'Art au parc de la Haute-Ile	4 850 000,00	
			Accessibilité au parc de la Haute-Ile	2 500 000,00	
			Aire de jeux de la Baleine - Parc de l'Ile- Saint- Denis	800 000,00	
			Plan de mobilité "Chemin des Parcs"	800 000,00	
			Parc de la Poudrerie "Traversée du Bois de Tuisson"	700 000,00	
			Aménagement de la pointe au parc de l'Ile-Saint-Denis	1 000 000,00	
			Aménagement du secteur Moulin Neuf au Parc G.Valbon	4 390 000,00	
			Crèches "espaces extérieurs"	850 000,00	
			Continuités vertes	700 000,00	
2017	Education et Jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Remise à niveau du matériel et du mobilier scolaire	1 000 000,00	
			Reconstruction du collège Travail Langevin à Bagnolet	21 000 000,00	
			Reconstruction hors site du collège Pierre Semard à Bobigny	21 000 000,00	
			Construction d'un internat neuf, d'une demi-pension et d'une salle de sport au collège Brossolette à Bondy	10 600 000,00	
			Construction du Collège Expérimental à La Courneuve	20 000 000,00	
			Construction d'un collège neuf pour le secteur du Raincy, Gagny et Villemomble	21 000 000,00	
			Construction d'un collège neuf pour le secteur de l'Ile-Saint-Denis et du centre-ville de Saint Denis	21 000 000,00	
			Rénovation du collège Evariste Galois à Epinay-sur-Seine	9 950 000,00	
			Rénovation du collège Sisley à l'Ile-Saint-Denis	15 900 000,00	

Tableau n°1

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses - BP 2017	Montant AP recettes BP 2017
2017	Education et Jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Rénovation / reconstruction du collège Jean Vilar à la Courneuve	21 000 000,00	
			Rénovation du collège Lenain De Tillemont à Montreuil	10 000 000,00	
			Rénovation du collège Brassens à Sevran	5 900 000,00	
			Rénovation du collège Romain Rolland à Tremblay en France	8 200 000,00	
			Rénovation du collège Marie Curie aux Lilas	7 210 000,00	
			Rénovation du collège Henri Sellier à Bondy	10 000 000,00	
			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations	34 982 800,07	
			Conception réalisation et Exploitation - Maintenance 1 - lot 1	52 000 000,00	
			Conception réalisation et Exploitation - Maintenance 2	26 740 000,00	
			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations Cités Mixtes	2 000 000,00	
			Acquisition - Cablage - Etudes et petits matériels	6 000 000,00	
			Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Pierrefitte		530 000,00
2017	Enfance et Famille	Accueil de la petite enfance	Subvention d'équipement des crèches non départementales	2 500 000,00	
			Subventions d'investissement aux Maisons d'Assistantes Maternelles	120 000,00	
2017	Pilotage et modernisation	Systèmes d'information	Modernisation du socle régalien IODAS	66 000,00	
			Maintien en condition opérationnelle des serveurs et du stockage	591 000,00	
			Moyens d'impression	240 000,00	
			Materiels informatiques	822 400,00	
			Maintien en condition opérationnelle des infrastructures de communication	86 000,00	

Tableau n°1

Année	Mission	Programme	Libellé	Montant AP dépenses - BP 2017	Montant AP recettes BP 2017
2017	Pilotage et modernisation	Systèmes d'information	Sécurisation du système d'informations	549 000,00	
			Maintien en condition opérationnelle du cœur de réseau	138 000,00	
			Très Haut Débit - Sites départementaux déconcentrés	1 800 000,00	
			Téléphonie par Internet	795 000,00	
			Système d'information décisionnel et financier	65 000,00	
			Pilotage et maintenance du système d'information géographique	80 000,00	
			Système d'informations Ressources Humaines	410 000,00	
			Système d'informations sociales	698 000,00	
			Mission innovation numérique	868 000,00	
2017	Reseau routier et mobilité durable	PDU et infrastructures de transport en commun	Plan Mobilité Durable - Aménagement des pistes cyclables au canal de l'Ourcq	3 000 000,00	1 500 000,00
			Plan Mobilité Durable - Aménagement Bus		200 000,00
			Plan Mobilité Durable - Aménagement favorisant la marche		2 000 000,00
			Plan Mobilité Durable- Aménagement cyclable		2 000 000,00
		Reseau Routier	Grosses réparations des Berges	1 500 000,00	
			Grosses réparations de la voirie et des ouvrages d'art	10 000 000,00	
			Aménagements sécuritaires	3 000 000,00	1 500 000,00
			Ex-RN2		500 000,00
			Plan Mobilité Durable - Grands projets Urbains		1 500 000,00
2017	Supports internes	Bâtiments départementaux	Préfecture Hôtel du Département Cité 1	975 000,00	600 000,00
TOTAL				**506 707 844,07**	**12 451 485,00**

Tableau n°2

en euros

Ajustements d'autorisations de programme (dépenses)

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2017
2013	Autonomie	Personnes âgées	Humanisation et mise aux normes des équipements PA	1 490 600,70	1 486 223,00	-4 377,70
2016			Convention CNSA III	190 000,00	70 000,00	-120 000,00
2012		Personnes handicapées	Equipement informatique MDPH	372 852,00	326 537,01	-46 314,99
2013			Portail MDPH	160 000,00	74 400,00	-85 600,00
2012	Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	Plan de Rattrapage des Equipements Sportifs (PRES)	11 692 437,64	11 375 209,00	-317 228,64
2015			Mise en œuvre du Schéma de cohérense territoriale des &quipements sportifs (SCOTES) - Convention de coopération territoriale	6 000 000,00	6 192 081,55	192 081,55
2013	Culture, patrimoine, archives	Archives	Numérisation des archives	211 353,00	246 480,73	35 127,73
		Culture	Travaux MC93	2 950 965,00	3 275 298,00	324 333,00
2009	Développement et attractivité des territoires	Aménagement	Réseau Très Haut Débit-Débitex	5 376 000,00	4 970 000,00	-406 000,00
2007		Politique de la ville et habitat	Seine-Saint-Denis Habitat	3 121 168,72	2 866 571,68	-254 597,04
2008				1 196 975,00	1 035 216,34	-161 758,66
2009				3 330 532,10	3 226 395,90	-104 136,20
2011				3 067 663,00	2 474 823,00	-592 840,00
2015			Avenant protocole CGLLS / Seine-Saint-Denis Habitat	13 717 000,00	14 981 000,00	1 264 000,00
2015	Ecologie urbaine	Assainissement	Bassin des Hauts de Montreuil	22 000 000,00	24 300 000,00	2 300 000,00
2016		Biodiversité et nature en ville	Etudes Biodiversité	350 000,00	250 000,00	-100 000,00
2009			Chemin des parcs	651 000,00	616 425,15	-34 574,85
2015			Etudes dév parcs	503 000,00	450 000,00	-53 000,00

Tableau n°2

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2017
2016	Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	TLN Valbon	300 000,00	200 000,00	-100 000,00
2015			Dispositif informationnel	200 000,00	185 597,49	-14 402,51
2016			Dispositif informationnel	200 000,00	104 000,00	-96 000,00
2016			Moyens de transports et de surveillance	81 000,00	28 500,00	-52 500,00
2015			Acquisition de matériel	201 500,00	197 000,45	-4 499,55
2008			Etudes parc La Courneuve Val d'Oise	445 000,00	124 458,20	-320 541,80
			Travaux ouverture public Parc de la Haute Ile	3 450 000,00	3 380 494,58	-69 505,42
2009			Confortement Fosse Maussoin	4 500 000,00	7 200 000,00	2 700 000,00
2013			Rénovation parc de la Bergère	699 000,00	799 000,00	100 000,00
2011			Aménagement fosse Maussoin	4 765 000,00	6 050 000,00	1 285 000,00
2010			Chemin des parcs Secteur Est	2 999 969,20	2 592 002,31	-407 966,89
2011			Crèches espaces extérieurs	1 776 500,00	1 765 875,70	-10 624,30
2015				850 000,00	838 514,06	-11 485,94
2016				850 000,00	400 000,00	-450 000,00
2015			Amélioration site Champs sur Marne	600 000,00	200 000,00	-400 000,00
			PMI espaces extérieurs	140 000,00	135 584,72	-4 415,28
2016				140 000,00	200 000,00	60 000,00
2015			Plantations	400 000,00	93 449,97	-306 550,03
2016				400 000,00	381 000,00	-19 000,00
2015		Qualité de l'environnement urbain	Actualisation Plan Climat	150 000,00	220 000,00	70 000,00
2013	Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Gymnase Saint-Denis - Saint Ouen	7 800 000,00	7 900 000,00	100 000,00
2009			Acquisition de matériel et cablage	12 616 000,00	11 446 593,88	-1 169 406,12
2015	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	Subventions aux lieux uniques d'insertion	45 000,00	30 000,00	-15 000,00
			Subventions aux MAM	270 000,00	152 863,50	-117 136,50
			Subventions d'équipement en crèches non départementales	1 200 000,00	556 551,50	-643 448,50

Tableau n°2

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2017
2013	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	Fonds de Développement de l'Accueil Collectif de la Petite enfance (FODDAC) - Appels à projets	281 533,32	296 799,98	15 266,66
2014				300 000,00	275 749,98	-24 250,02
2015		Protection maternelle et infantile, planification familiale	Subventions d'équipement PMI	101 600,00	97 686,00	-3 914,00
				611 952,00	410 904,00	-201 048,00
2013	Pilotage et modernisation	Systèmes d'informations	RSA	389 670,92	349 670,92	-40 000,00
2009	Réseau routier et mobilité durable	Mobilité durable	Liaison tangentielle Epinay / Le Bourget	19 489 000,00	11 000 000,00	-8 489 000,00
2013			Extension ligne 14 - St Lazare / Mairie de St Ouen	15 000 000,00	40 300 000,00	25 300 000,00
2002		PDU et infrastructures de transports en commun	Travaux T1 Noisy le Sec / Val de Fontenay	65 000 000,00	64 000 000,00	-1 000 000,00
2007			Régulation des déplacements GERFAUT 2	37 500 000,00	42 000 000,00	4 500 000,00
2014			Etudes aménagements connexes projets transports	500 000,00	1 000 000,00	500 000,00
2016		Réseau routier	Moyens communs et fonciers	500 000,00	750 000,00	250 000,00
			Eclairage public	1 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00
			Etudes et travaux ex RN2	500 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00
			Etudes prospectives	500 000,00	860 000,00	360 000,00
2013	Supports internes	Bâtiments départementaux	Relocalisation Centre Technique la Motte à Bobigny	2 419 800,00	2 477 068,04	57 268,04
2015			Etudes générales	600 000,00	896 535,29	296 535,29
2011			Rénovation lourde - immeuble Picasso	2 199 921,72	2 199 884,77	-36,95
2016			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Centres Départementaux de Dépistage et de Prévention Sanitaire (CDDPS)	20 000,00	40 000,00	20 000,00
2013			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Crèches	924 680,75	924 155,77	-524,98
2016			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - DADJ	50 000,00	100 000,00	50 000,00
2012			Déconstruction Cité 2	2 450 000,00	3 100 981,14	650 981,14

Tableau n°2

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2017
2012	Supports internes	Bâtiments départementaux	Remplacement de climatiseurs dans l'Immeuble Picasso	1 290 000,00	1 289 983,31	-16,69
2014			Travaux accessibilité mise en conformité (PMR)	1 500 000,00	62 969,93	-1 437 030,07
2015			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Cités administratives	150 000,00	132 562,89	-17 437,11
			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Travaux Préfecture	751 000,00	463 952,73	-287 047,27
2016			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Sites centraux	400 000,00	600 000,00	200 000,00
2007			Rénovation lourde - Circonscription Service Social de Noisy- le- Sec	2 532 339,47	2 514 543,07	-17 796,40
2015			Crèches - Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Plan Petite Enfance et Parentalité	9 074 537,00	12 074 537,00	3 000 000,00
2015			Circonscription Service Social/ASE - Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Plan Petite Enfance et Parentalité	1 200 000,00	1 516 902,68	316 902,68
2014			Crèche Voltaire Montreuil	1 950 000,00	1 878 652,43	-71 347,57
TOTAL				**290 646 551,54**	**320 011 687,65**	**29 365 136,11**

Tableau n°2

en euros

Ajustements d'autorisations de programme (recettes)

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP recettes au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE l'AP recettes	VARIATION VOTEE au BP 2017
2008	Ecologie urbaine	Assainissement	Bassin Rouaillier Livry Gargan	14 387 798,00	13 664 500,00	-723 298,00
2015			Subventions opérations de transport	7 865 932,00	23 300 000,00	15 434 068,00
2012		Biodiversité et nature en ville	Etudes générales biodiversité	277 923,75	237 663,50	-40 260,25
2012			Etudes développement des parcs	169 150,00	64 590,00	-104 560,00
2012			Subvention Région pour le lac des Oiseaux	1 218 861,93	871 000,00	-347 861,93
2016			Amélioration des parcs	500 000,00	103 000,00	-397 000,00
2016			Tengentielle Légère Nord Valbon	300 000,00	200 000,00	-100 000,00
2008			Etudes parc de La Courneuve - Val d'Oise	223 000,00	12 000,00	-211 000,00
2009			Confortement Maussoin	2 150 000,00	3 225 000,00	1 075 000,00
2010			Chemin des parcs	1 000 000,00	300 000,00	-700 000,00
2013	Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Très haut débit - Contrat Particulier Région - Département	3 700 000,00	3 740 961,03	40 961,03
2012	Supports internes	Bâtiments départementaux	Diagnostic pour performance énergétique	125 000,00	0,00	-125 000,00
2013			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Bâtiments départementaux	144 000,00	75 000,00	-69 000,00
2015			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Travaux à la Préfecture	1 190 750,00	1 189 956,33	-793,67
TOTAL				**33 252 415,68**	**46 983 670,86**	**13 731 255,18**

Tableau n°3

en euros

Soldes d'autorisations de programme (dépenses)

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2017
2005	Développement et attractivité des Territoires	Politique de la Ville et Habitat	OPAH-FIQ	1 420 260,08	1 370 889,48	-49 370,60
2010				1 205 000,00	661 658,00	-543 342,00
2003			Réhabilitation du patrimoine SODEDAT	2 674 000,00	1 410 000,00	-1 264 000,00
2014	Ecologie Urbaine	Biuodiversité et nature en Ville	Etudes biodiversité	319 087,40	307 368,08	-11 719,32
			Etudes développement des parcs	232 807,05	159 931,05	-72 876,00
			Amélioration des parcs	2 000 000,00	1 571 583,43	-428 416,57
			Moyens de transports et de surveillance	20 500,00	11 000,00	-9 500,00
			Crèches espaces exterieurs	137 000,00	133 857,15	-3 142,85
2014	Reseau routier et mobilité durable	Réseau Routier	SYCTOM	2 000 000,00	1 583 941,21	-416 058,79
2012			Grosses réparations de voirie, d'ouvrages d'art et de STL	8 000 000,00	6 988 015,42	-1 011 984,58
2013			Sécurité / Accompagnement collèges	3 000 000,00	2 963 074,71	-36 925,29
1999		PDU et infrastructures de transport en commun	Aménagement pour transports en commun RD 10 à Bondy	8 500 000,00	8 438 421,81	-61 578,19
2011			Aménagement pour transport en commun Tangentielle Nord Légère (TNL)	10 740,08	10 740,08	0,00
2009			Etudes et Travaux d'Aménagement Eclair - Piste canal de l'Ourcq	2 000 000,00	1 614 103,31	-385 896,69
2007			Aménagement piste cyclable - Chemin des Parcs	609 665,53	609 665,53	0,00
2012	Supports internes	Bâtiments Départementaux	Diagnostic performance énergétique	294 805,04	268 032,17	-26 772,87
2013			Etudes générales	455 182,45	434 077,53	-21 104,92
			Travaux suite conseils d'établissement	37 686,53	24 548,21	-13 138,32
			Diagnostics sécurité des bâtiments sociaux	98 176,06	78 099,49	-20 076,57
2014			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - DNPB	172 976,43	165 737,09	-7 239,34
			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Sport	133 202,24	125 327,59	-7 874,65

Tableau n°3

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2017
2014	Supports internes	Bâtiments Départementaux	Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations DVD	38 988,46	35 298,34	-3 690,12
2015			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - DVD	50 000,00	30 413,65	-19 586,35
			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - DADJ	50 000,00	28 324,88	-21 675,12
			Travaux de Modernisation et de Grosses Réparations - Bourse du Travail	100 000,00	35 340,18	-64 659,82
			Sécurisation du site Bourse du Travail	150 000,00	149 001,36	-998,64
TOTAL						**-4 501 627,60**

en euros

Soldes d'autorisations de programme (recettes)

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE l'AP recettes au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE l'AP recettes	VARIATION VOTEE au BP 2017
2012	Ecologie Urbaine	Biodiversité et nature en ville	Chemin des parcs	79 000,00	0,00	-79 000,00
2012			Travaux de couverture au parc de la Haute-Ile	427 000,00	0,00	-427 000,00
2013	Reseau routier et mobilité durable	Réseau Routier	RD 1bis Ile-Saint-Denis - Quai de Seine	500 000,00	175 446,00	-324 554,00
1999		PDU et infrastructures de transport en commun	Aménagement pour transports en commun RD 10 à Bondy	4 000 000,00	3 400 237,40	-599 762,60
2012			Mise aux normes UFR	1 000 000,00	899 000,00	-101 000,00
2011			Comité de pôle 8 mai 1945 à La Courneuve	5 000 000,00	4 471 293,84	-528 706,16
2007			Aménagement piste cyclable - Chemin des Parcs	6 330 000,00	124 597,21	-6 205 402,79
2013	Supports Internes	Bâtiments départementaux	Etudes générales	43 000,00	0,00	-43 000,00
TOTAL						**-8 308 425,55**

en euros

Soldes d'autorisations d'engagement (dépenses)

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AE dépenses au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE L'AE dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2017
2007	Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	FODDAC - Soutien en fonctionnement	569 562,75	563 859,00	-5 703,75
2010				504 409,50	556 152,00	51 742,50
2013			FODDAC - fonctionnement appels à projets	266 920,00	296 320,00	29 400,00
2014				300 000,00	281 700,00	-18 300,00
2010			FODDAC - Soutien aux transferts La Régale Bondy	3 627 579,31	3 603 574,97	-24 004,34
TOTAL				**5 268 471,56**	**5 301 605,97**	**33 134,41**

en euros

Soldes d'autorisations d'engagement (recettes)

Année	Mission	Programme	Libellé	MONTANT DE L'AE recettes au 31/12/2016	MONTANT ACTUALISE DE L'AE recettes	VARIATION VOTEE au BP 2017
2016	Autonomie	Personnes âgées	Convention CNSA III - structures d'aide à domicile	1 140 000,00	848 595,00	-291 405,00
TOTAL				**1 140 000,00**	**848 595,00**	**-291 405,00**